



Mondercange, le 2 mars 2021

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 5 mars 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 5 mars 2021 l'intervention suivante :

En date du 1^{er} juillet 2020, le Conseil Communal a approuvé un acte notarié réglant le rachat par la Commune d'une des maisons du lotissement « bei der Kazebaach » à Mondercange. Nous constatons qu'à ce stade, ladite maison reste inoccupée.

Sachant qu'il s'agit pour la Commune de récupérer une importante somme d'argent, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, a-t-il pris des mesures pour que cette maison puisse être revendue et servir de nouveau à des fins d'habitation ?
- si oui, sur quels critères se base le Collège des Bourgmestre et Échevins pour faire le choix de l'acquéreur, quelle sera la procédure et quand est-ce qu'elle aboutira ?
- si non, quelles sont les raisons qui empêchent de continuer l'initiative prise par le Collège des Bourgmestre et Échevins antérieur pour créer dans notre commune de l'espace d'habitation à coût abordable ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK